### Mairie [Commune]

#### RAPPORT DE LA POLICE MUNICIPALE

[Ville], le [date] Police municipale

Objet : Rapport de constat en matière de gestion des déchets [date]

Société ou personne concernée : [xxxx]

Établissement ou personnes	
Raison sociale	[XXX]
Adresse	[XXX]
Activité	[XXX]
Références de la visite d'inspection	
Date de constatations	[XXX]
Identité de qualité des personnes rencontrés	[XXX]
Identité et qualité de l'équipe ayant procédé aux constatations	[XXX]

Le présent rapport fait état de l'analyse et des constats effectués lors de la visite du [date] sur le territoire de la commune de [nom\_commune(s)] et à l'adresse suivantes XXXXXX.

# 1) Déroulement de l'inspection

Les constats ont porté sur les points suivants :

- détaillez ici la nature des vérifications auxquelles il a été procédé
- 2) Éléments relevés lors de la visite d'inspection [Thème n°1]
- Thème / Référence des prescriptions ou points vérifiés
- Éléments / Justifications communiqué(e)s par l'exploitant
- Contrôles réalisés par l'inspection et constats établis + qualification des constats (non-conformités notables, non-conformités, remarques)

Il est rappelé que les constats doivent être formulés de manière factuelle.

## 3) Analyse de la Police Municipale

Les non-conformités relevées et remarques formulées sont détaillées au paragraphe 2, XX non-conformité(s) notable(s) ont été constatées :

— lister les non-conformités.

Ces constats ont été présentés à l'exploitant à l'issue de la visite :

- indiquer si certaines de ces non-conformités ont fait l'objet d'une fiche de constat transmise à l'exploitant en fin de visite.
- indiquer si des éléments de réponse ont déjà été apportés par l'exploitant pour répondre à ces non-conformités.

## 4) Propositions de la Police Municipale

Compte tenu du constat d'inobservation de certaines prescriptions et des enjeux en termes de [enjeux], la Police Municipale propose à Monsieur le Maire de mettre en demeure l'exploitant de respecter les conditions d'exploitation imposées, en application de l'article L. 543-1 du Code de l'Environnement.